

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

DATE de CONVOCATION  
28 JANVIER 2020

DATE d'AFFICHAGE  
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 36  
Présents : 28  
Votants : 33

L'an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°17-2020 – ENVIRONNEMENT – ACQUISITION DU FONCIER DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS  
SITUEE PARC D'ACTIVITES LA LANDE A DAMGAN**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que la plateforme de déchets verts, située sur le Parc d'Activités de La Lande à Damgan, est implantée sur un terrain d'une superficie de 7 248 m<sup>2</sup>, propriété de la commune de Damgan, correspondant à la parcelle cadastrée section T n°198, située en zone Ne au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans le cadre du projet de réhabilitation et de mise aux normes de la plateforme de déchets verts mené par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, les deux collectivités ont souhaité régulariser la question foncière, eu égard à la compétence déchets exercée par la Communauté de Communes.

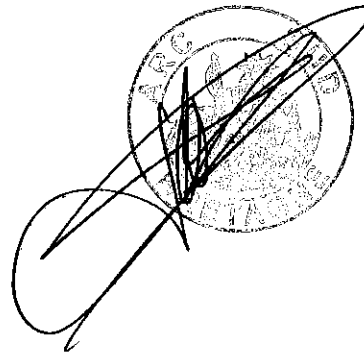
A cet effet, il est proposé d'acquérir, à titre gracieux, les parcelles cadastrées section T n°198 (7 248 m<sup>2</sup>) et n°199 (1 847 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 9 095 m<sup>2</sup>. Il est précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Communauté de Communes.

L'acte de vente prévoira, comme condition essentielle de la vente, un pacte de préférence en cas de revente au profit de la commune de Damgan.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition, auprès de la commune de Damgan, des parcelles cadastrées section T n°198 et 199 d'une superficie totale de 9 095 m<sup>2</sup>, à titre gracieux et selon les dispositions explicitées précédemment,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 14/02/2020  
Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de la Région de Muzillac is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MUZILLAC' around the perimeter and 'Muzillac' in the center. The signature is written in black ink and is highly stylized, crossing itself multiple times.